

Exposition «Gustave Courbet et la Franche-Comté» - Médiation culturelle en faveur des publics défavorisés - Encaissement et réaffectation d'une subvention du Ministère du Travail

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'exposition «Gustave Courbet et la Franche-Comté» va donner lieu à des actions de communication innovantes, notamment en direction des publics dits «défavorisés».

Une initiative a été organisée en faveur des bénéficiaires des fonds FAS (adultes étrangers ou d'origine étrangère, résidant définitivement en Franche-Comté). Il s'agira d'un travail de réflexion et de création sur le contenu de l'exposition dont l'illustration et les résultats seront publiés dans le Journal de l'exposition.

Le Ministère du Travail propose d'établir une convention de partenariat avec la Ville au titre de ce projet et de subventionner l'initiative à hauteur de 40 000 F.

Budget de l'opération :

| Dépenses | | Recettes | |
|-------------------------|-----------------|----------------------|-----------------|
| Fournitures | 10 000 F | Ville de Besançon | 40 000 F |
| Travaux photo | 20 000 F | Ministère du Travail | 40 000 F |
| publication | 30 000 F | | |
| Intervention plasticien | 20 000 F | | |
| Total | 80 000 F | Total | 80 000 F |

La part Ville sera financée sur les crédits inscrits au budget primitif à l'imputation 92.322.6068.00401 code service 52010.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir et à solliciter la subvention de 40 000 F auprès du Ministère du Travail.

Cette recette sera à inscrire par décision modificative au budget de l'exercice courant en recettes sur le 92.322/74718.00401.52010, et à réaffecter en dépenses sur le 92.322/ 6236.00401.52010.

«**M. FERREOL** : Je profite de cette question pour apporter une information concernant la mise en place de cette exposition puisque vous savez qu'elle doit être inaugurée le 21 septembre. Elle va utiliser plus de 2 000 m² à l'intérieur du Musée et son installation évidemment est particulièrement délicate en raison des travaux mais aussi en raison de la qualité des oeuvres qui seront présentées. Nous envisageons donc malheureusement une fermeture temporaire du Musée à partir du 20 août jusqu'au 20 septembre de façon à permettre cette installation dans les meilleures conditions techniques puisque la totalité pratiquement de l'espace sera réservée à cette exposition.

M. DUVERGET : L'objet du rapport concerne la façon dont on va essayer de faire passer cette exposition auprès d'un public aussi large que possible et notamment en direction des publics dits défavorisés. COURBET appartient effectivement à tout le monde. Quand on aborde précisément cet aspect du nombre, parce que pour faire passer des expositions de cette nature, pour faire passer le message posthume de COURBET, il faut sans doute une individualisation de la démarche auprès des publics, cela demande une énergie considérable et j'aimerais savoir quelle est l'ambition réelle sur le plan de l'impact escompté ?

M. FERREOL : Vous posez la question de l'évaluation en direction du public ? Il y a des actions spécifiques que je pense vous connaissez, qui ont été prévues, que je ne peux pas vous décrire là mais qui sont nombreuses dans le sens d'ailleurs de ce que notre conservateur a mis sur pied puisque vous savez que la question de la médiation est une des priorités sur nos musées, donc je ne peux pas répondre très précisément à votre question. Dans un sens je sais que nous envisageons 50 000 visiteurs donc il y a évidemment un impact en terme de public nombreux mais aussi une volonté comme il est décrit dans le rapport, de toucher des publics particuliers essentiellement par des actions éducatives ou en direction, comme ici avec le FAS, de publics très ciblés. Mais je n'ai pas bien compris votre question.

M. DUVERGET : Je peux peut-être la repréciser, je n'ai pas été assez clair. Sur le plan du public dit en difficulté, quelle est la cible, c'est 100, 500, 1 000 parce que cela exige quand même une pédagogie très individuelle pour que ça marche. Il ne faut pas que ce soit quelque chose d'artificiel, il ne faut pas que ce soit un alibi en quelque sorte.

M. FERREOL : Je comprends mieux et je poserai la question au conservateur puisque je n'ai pas encore avec précision le nombre de jeunes qui vont être touchés par cette opération mais je vous le communiquerai dès que je l'aurai.

Mme WEINMAN : Pour ce type d'initiative, j'aimerais savoir si c'est une première ou si on a déjà organisé ce type de manifestation pour des expositions avant, car il y en a eu de fort belles déjà à Besançon. Ensuite quelle est la part des fonds FAS consacrée à ce type d'initiative culturelle puisque les FAS en général sont des fonds qui sont destinés aux populations issues de l'immigration et pourquoi pas à ce moment-là prévoir à Besançon, si ça doit être un choix politique de la Ville, une gratuité de tant d'entrées par exposition pour ces populations-là ?

M. FERREOL : C'est une opération tout à fait exceptionnelle, vous le comprenez. Ce n'est, je crois, pas habituel d'avoir un financement du FAS en direction de cette population sur ce thème. Je pense qu'elle provient d'une collaboration avec des associations qui ont dû soumettre ce projet à notre conservateur. Je vous communiquerai le détail de la proposition que je n'ai pas là. Voilà ce que je peux dire aussi par rapport au thème et je ne sais pas si c'est intervenu dans la décision d'implication du FAS, c'est qu'il me semble que l'objet de cette exposition est aussi de réfléchir sur la relation qui existe entre une personnalité comme COURBET et un territoire, c'est-à-dire le problème de l'identité régionale et a priori j'ai envie de dire que cette façon justement de s'adresser à des publics issus de l'immigration sur le problème de l'identité régionale et une médiation sur cette question-là me paraît aller dans le sens de ce que vous évoquiez tout à l'heure, c'est-à-dire cette citoyenneté, se sentir citoyen d'un territoire commun.

Mme MONTEL : Tout à l'heure, on a évoqué dans un rapport les problèmes de discrimination mais il me semble que depuis dix minutes c'est ce qu'on est en train de faire, de la discrimination puisqu'il n'est question que des gens d'origine étrangère et je vous rappelle qu'il existe quand même des Français défavorisés et je ne vois pas pourquoi eux ils ne bénéficieraient pas non plus d'une aide personnelle, pourquoi on ne les inciterait pas à aller voir les oeuvres de COURBET, pourquoi on ne leur expliquerait pas les oeuvres de COURBET ? Ils ne sont pas plus bêtes que les autres.

M. RENOUD-GRAPPIN : Je veux bien que la Ville remette 40 000 F sur l'opération parce qu'on a une subvention de 40 000 F mais d'un point de vue tout à fait concret je n'ai pas compris. Je vois l'objectif de l'opération mais concrètement que va-t-on en faire ? On ne sait pas encore.

M. FERREOL : Je pense que le conservateur sait parfaitement ce qu'il va en faire et que les opérations de médiation sont largement prévues. Je veux simplement vous dire que nous parlons de 80 000 F, et je réponds à Mme MONTEL sur une opération qui dépasse les 2 MF. Donc lorsqu'on dit qu'on fait des actions spécifiques en direction de publics d'origine étrangère, il faut relativiser les choses. Je ne vois pas en quoi cela lèserait les Français de souche pour parler rapidement».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ce rapport à la majorité, deux Conseillers votant contre.

Récépissé préfectoral du 11 juillet 2000.